

MANUEL / FIL CONDUCTEUR POUR ORGANISATEURS

JOUR DE LA COURSE

Quoi/où	Articles	Mesures
Sécurité	2.2.015 à 2.2.018	<ul style="list-style-type: none"> - Installer les dispositifs de sécurité, les contrôler et éventuellement les corriger. - Effectuer la sécurisation du parcours et sa fermeture suffisamment tôt. - Feuillet d'urgence avec les numéros de téléphone les plus importants. - Tenir prêts, suffisamment tôt, tous les véhicules de chefs de course et d'accompagnement, complètement équipés et avec le plein de carburant (au plus tard 15 minutes avant le départ). <p>C'est à l'organisateur qu'incombe toujours la responsabilité du respect de la sécurité et des prescriptions!</p>
Communication		Prévoir les moyens de communication, les contrôler et les répartir.
Personnel		Convoquer le personnel suffisamment tôt. Signaleurs / auxiliaires de parcours - pour le guidage des véhicules / l'administration.
Remise des dossards et contrôle des licences	1.2.089 à 1.2.093	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage de la liste alphabétique des inscrits par catégories. - Lors de la remise des dossards, les listes devraient être disponibles par ordre alphabétique et par numéros de dossards. Marquer les renoncations sur la liste. Astuce: identifier les numéros remis par un √, les coureurs ayant renoncé sont à biffer et à annoter d'un R et les numéros non retirés (coureurs absents) sont simplement biffés. - Il est essentiel de mentionner précisément qui a retiré son dossard et qui ne l'a pas fait (amende en cas de non signature de la feuille de départ). Les dossards non retirés sont à remettre au collège des commissaires. - Informer des changements de programme et de parcours, etc.. Une heure de départ notifiée ne peut être décalée que pour plus tard (report), et jamais pour plus tôt. - La liste de départ rectifiée doit être distribuée avant le départ comme suit: collège des commissaires (juge à l'arrivée / chef de course), speaker, radio-tour, directeurs sportifs et presse. - Le collège des commissaires est responsable du contrôle des licences. Le Président du collège des commissaires est en possession d'une liste de licences actualisée.
Réunion des directeurs sportifs / chefs d'équipe	1.2.087 à 1.2.088	<p>Au plus tard 2 heures avant la compétition, une réunion doit être convoquée pour les catégories Élite, U23 et Dames Élite.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lieu et l'heure doivent en être indiqués dans la notification. - La réunion est dirigée par le Président du collège des commissaires en présence des personnes suivantes: chef de course, chef technique du CO, responsable de la voiture de dépannage neutre, service des samaritains, speaker radio-tour et les directeurs sportifs / chefs d'équipe désirant prendre place dans la colonne. - Thèmes: informations sur les caractéristiques du parcours, telles que passages dangereux, mesures spéciales de sécurité, prix spéciaux, dispositions réglementaires auxquelles il faut être particulièrement attentif, dispositions de la zone de ravitaillement, etc.. - Pour terminer, l'ordre des voitures d'équipes est déterminé (voir également le règlement). - Remerciements aux directeurs sportifs / chefs d'équipes pour leur participation.

MANUEL / FIL CONDUCTEUR POUR ORGANISATEURS

JOUR DE LA COURSE

Contrôle des braquets	2.2.023N	Les contrôles des braquets, pour les catégories écoliers, sont à faire par l'organisateur avant les épreuves. Catégorie U11 - 6.17m Catégorie U13 - 6.17m Catégorie U15 - 6.10m
collège des commissaires	1.2.088 1.2.115	Environ 1 heure avant la compétition, une réunion du collège des commissaires est prévue. Sont présents: - le collège des commissaires au complet, le speaker, le speaker radio-tour, le responsable de la photo-finish et le président ou le responsable technique du CO. - Thèmes: information sur les caractéristiques du parcours, mesures de sécurité particulières, prix spéciaux, dispositions réglementaires, zone de ravitaillement des coureurs, respectivement du collège des commissaires, etc..
Zones de départ et d'arrivée	1.2.099 2.3.037 à 2.3.044	Mise en place du camion-jury et installation de l'arrivée. - Installer et tester la sonorisation suffisamment tôt. - Positionnement du camion-jury (avec/sans photo-finish): voir croquis ci-joint. - Une ligne d'arrivée est prescrite. - L'aire d'arrivée doit être pourvue de barrières, sur 50 à 100 m environ, avant et après la ligne, des deux côtés. Les obstacles dangereux doivent être protégés ou matérialisés par des bottes de paille.
Parcours	2.3.004 à 2.3.008	- Mise en place des installations du prix de la montagne. - Assurer les liaisons par radio ou téléphone portable (transmission des résultats, prix de montagne / arrivée / radio-tour, etc.). - Marquer les zones de ravitaillement par des panneaux "début" / "fin". - Poser les panneaux de distance: prix de montagne / arrivée. - Lors de critères, signaler la zone de dépannage par des drapeaux vert et rouge, ou par des panneaux.
Cérémonie protocolaire	1.2.112 à 1.2.113	- Les 3 premiers coureurs reçoivent un bouquet de fleurs et/ou un prix spécial. - Les coureurs doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de course. - La cérémonie protocolaire se déroulera le plus tôt possible. - Demoiselles d'honneur, présenter les sponsors des prix spéciaux aux coureurs, afin qu'ils puissent les remercier. - Laisser du temps aux photographes pour les photos. - Des prix spéciaux pour les coureurs terminant derniers ne sont pas admis, à l'exception du "prix de la malchance".
Distribution des prix	1.2.069 à 1.2.074	- Au plus tard 1 1/2 heure après la fin de la course des catégories concernées. - Si possible, pas à proximité de l'arrivée. - Les prix peuvent être retirés par de tierces personnes, sans engager la responsabilité de l'organisateur. - Remettre les prix en espèces dans une enveloppe dûment libellée. - Chaque coureur a droit à une liste de résultats.
Rapport		Au terme de la manifestation, le Président du collège des commissaires est tenu d'avoir un bref entretien avec le Président du CO ou son remplaçant. - Le Président du collège des commissaires établit un rapport à l'attention de Swiss Cycling ou de l'UCI (l'organisateur en reçoit également une copie). - Décompte / paiement du collège des commissaires (indemnité journalière: voir annexe).